



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Communauté de Communes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/095

**OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL
INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA
DÉLINQUANCE (CISPD)**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 13 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 13 septembre 2024

Secrétaire de séance : Jean-André LEMIRE

La séance est ouverte.

**Le 19 septembre de l'année deux mille
vingt-quatre à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	E	Mme SABY
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	BOURGADE Laurence (Maire)	P	
PEREZ Gracia (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	E	M. CLAIR	LABASTHE Anne-Marie	E	M. GARCIA
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. FATH
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	D		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	D	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU			

* P : Présent / D : Distanciel / E : Excusé / A : Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/095

**OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL
INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA
DÉLINQUANCE (CISPD)**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
41	0	0

Vu la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés,

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret n°2013-1113 du 4 décembre 2013 relatif aux dispositions des livres Ier, II, IV et V de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment son article 3-2-3 portant sur l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération 2004/76 du Conseil communautaire portant création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),

Vu la délibération 2022/003 du Conseil communautaire portant modification des représentants au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),

Vu la délibération n°2024-57 du 8 juillet 2024 de la commune de Cabanac et Villagrains relative à la désignation d'un(e) représentant(e) au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),

Considérant l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant démission d'office de Monsieur Alexandre LAFFARGUE de son mandat de conseiller municipal de la commune de La Brède,

Considérant le courrier du Préfet en date du 5 juin 2024 acceptant la démission de Madame Anne-Marie CAUSSÉ de son mandat de conseillère municipale de la commune de Cabanac et Villagrains,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance exerce ses compétences dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Présidé de droit par le Président de l'EPCI (ou son représentant), le CISPD comprend :

- le Préfet et le Procureur de la République (ou leurs représentants),
- les maires (ou leurs représentants), des communes membres de l'EPCI,
- le Président du Conseil Départemental (ou son représentant),
- des représentants des services de l'État désignés par le Préfet,
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques désignés par le Président du CISPD, après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.

En tant que de besoin et selon les particularités locales, des présidents des EPCI intéressés ainsi que des personnes qualifiées peuvent être associés aux travaux du CISPD.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/095

OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Il est proposé d'actualiser la liste des représentants au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) selon le tableau ci-dessous :

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)	
Communes	Membres
Ayguemorte les Graves	Monsieur BIENSAN
Beautiran	Madame LAGARDE
Cabanac et Villagrains	Monsieur FORÊT
Cadaujac	Madame LALANDE
Castres Gironde	Monsieur DURAND
Isle Saint Georges	Madame COURDURIER
La Brède	Monsieur FREY
Léognan	Madame LABASTHE
Martillac	Monsieur SIDAOUI
Saint Médard d'Eyrans	Monsieur TAMARELLE
Saint Morillon	Madame BOURGADE
Saint Selve	Madame BURTIN DAUZAN
Saucats	Madame TICHANÉ

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) dans les conditions définies ci-dessus,
- Confie le soin à Monsieur le Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 19 septembre 2024



Jean-André LEMIRE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240919-2024_095-DE

